

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 13 Mars 2018**

Date de la convocation : 07/03//2018

Date d'affichage : 07/03/2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	15	21

L'an deux mille dix-huit, le treize mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 07/03/2018

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise - Mme LYONNET Joëlle — M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme - M. GALICHET Éric – M. PONCET Marc – Mr BERAUD Alain - Mme CHABANNE Christelle - M. JONINON Pierre - M. PADET René - M. THOMAS André – Mme OLIVIER Irène – Mme GARNIER Michèle – M. YENIL Etienne

Pouvoirs déposés :

Mme DURON Josette a donné pouvoir à M. GALICHET Eric

Mme TISSOT Françoise a donné pouvoir à Mme LYONNET Joëlle

Mme BOULIN Nicole a donné son pouvoir à M. JONINON Pierre

Mme TRIOMPHE Christine a donné son pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

Mme FERRE Odile a donné son pouvoir à M PADET René

Mme GOUPY Janine a donné son pouvoir à Mme OLIVIER Irène

Absent : M. JACQUET Jacky

Retard : M. BOULOGNE Jérôme arrive à 20h35

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GALICHET Eric

➤ *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23/01/2018*

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ *Information*

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'état de santé d'une conseillère municipale hospitalisée.

➤ *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

<i>N° d'ordre</i>	<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m²</i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</i>	<i>Adresse</i>
201806	22/01/18	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de St Etienne BP17 42510 BALBIGNY	B530	3671	JONINON Pierre	SCI CORKYL	Non	Lachat Nord
201807	13/02/18	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 NERVIEUX	C2425	1053	GOUTAGNY Monique	BERNE Nicolas 5 rue J Giroud 42510 BALBIGNY	Non	Les Terres Noires
201809	14/02/18	Me BOZZACO COLONA Sébastien 13 Bis Av J Jaurès 42110 FEURS	C1170	140	CROZIER Ginette divorcée GRANGE	SCI LES COMBES	Non	15 Rue de la République
201810	16/02/18	Me CHARTIER Jean Philippe 9 Place Geoffroy Guichard 42110 FEURS	C3529	762	VILLENEUVE Société en non collectif représenté par TISSOT Pascal co- gérant	M et Mme YENIL Fatih et Mehmet	Non	Valencieux
201811	19/02/18	Me CHARTIER Jean Philippe 9 Place Geoffroy Guichard 42110 FEURS	C649	265	DEVIS Eugénie	M. MISIR Ramazan et M. MISIR Omer 1 Bd V. Hugo 42510 BALBIGNY	Non	612 Chemin de Bois Vert

201812	22/02/18	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 NERVIEUX	C1595	3000	BANQUETTE S 3000 Rue Claudius Roche 42510 BALBIGNY	Association Amicale et Culturelle et Sportive Turque et Française	Non	1 Rue Claudius Roche
201813	22/02/18	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de St Etienne BP17 42510 BALBIGNY	C141, C1496	1070	SALAND Fabien 66 chemin des 3 étangs 42810 ROZIER EN DONZY	DUPUY Cyril 6 rue du Four à Chaux 42510 BALBIGNY	Non	61 Rue de Saint Etienne
201814	26/02/18	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de St Etienne BP17 42510 BALBIGNY	C1571	2400	AFFELA Abdallah 3 rue de la Pompe 42510 BALBIGNY	BATISSE Quentin 7 place Antoine Drivet 42110 FEURS	Non	111 rue de la Pompe
201815	06/03/18	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 NERVIEUX	C1884	628	LABE Denis et ses enfants 3 rue Claudius Roche 42510 BALBIGNY	M. et Mme THEVENON Joël Mathieu Les Gaunauds 42590 ST PAUL DE VEZELIN	Non	3 rue Claudius Roche

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

A. FINANCES

1. Compte de gestion 2017 du budget communal

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	2 188 361,17 €	2 608 582,05 €	420 220,88 €	663 743,32 €	866 475,24 €
INV	1 058 853,28 €	491 308,81 €	- 567 544,47 €	80 231,04 €	- 487 313,43 €
TOTAL	3 247 214,45 €	3 099 890,86 €	- 147 323,59 €	743 974,36 €	379 161,81 €

Le conseil municipal approuve à 19 voix pour et 2 abstentions, le compte de gestion 2017 de la

commune.

2. Compte de gestion 2017 du budget Eau et Assainissement

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	142 046,37 €	202 031,55 €	59 985,18 €	229 611,91 €	59 985,18 €
INV	835 339,40 €	2 041 235,56 €	1 205 896,16€	- 73 262,46 €	1 132 633,70 €
TOTAL	977 385,77 €	2 243 267,11 €	1 265 881,34 €	156 349,45 €	1 192 618,88 €

Le conseil municipal approuve à 19 voix pour et 2 abstentions, le compte de gestion 2017 du budget de l'eau et l'assainissement.

3. Compte de gestion 2017 du budget Travaux Connexes

BUDGET TRAVAUX CONNEXES

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	0,00 €	18 185,45 €	18 185,45 €	- 14 392,68 €	3 792,77 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget Travaux Connexes sera clôturé dans un an et sera à l'équilibre puisque les dépenses payées par la commune au cabinet Bisio sont remboursées intégralement par ASF.

Approuvé à l'unanimité.

4. Compte de gestion 2017 du budget ZA Chanlat

BUDGET ZA CHANLAT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	215 515,47 €	223 726,88 €	8 211,41 €	- 25 839,03 €	- 17 627,62 €
INV	173 947,61 €	214 187,70 €	40 240,09 €	- 172 619,69 €	- 132 379,60 €
TOTAL	389 463,08 €	437 914,58 €	48 451,50 €	- 198 458,72 €	- 150 007,22 €

Approuvé à l'unanimité.

5. Compte administratif 2017 du budget communal

Le compte de gestion retrace les dépenses et les recettes au cours de l'année écoulée dans la comptabilité de la trésorerie.

Quant au compte administratif, il retrace les dépenses et les recettes au cours de l'année écoulée dans la comptabilité de la Mairie.

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

M GALICHET Eric, adjoint en charge des finances, préside l'assemblée pour la présentation des résultats du compte administratif du budget de la commune et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion. Les membres du conseil apprécient les tableaux avec les chiffres comparatifs des années précédentes. Un rappet sur les emprunts en cours est donné.

Le conseil municipal approuve à 18 voix pour et 2 abstentions, le compte administratif 2017 de la commune. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré au moment du vote.

6. Compte administratif 2017 du budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

M GALICHET Eric, adjoint en charge des finances, préside l'assemblée pour la présentation des résultats du compte administratif du budget eau et assainissement et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à 19 voix pour et 1 abstention, le compte administratif 2017 du budget eau et assainissement. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré au moment du vote.

7. Compte administratif 2017 du budget Travaux Connexes

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

M GALICHET Eric, adjoint en charge des finances, préside l'assemblée pour la présentation des résultats du compte administratif du budget Travaux Connexes et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget Travaux Connexes. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré au moment du vote.

8. Compte administratif 2017 du budget ZA Chanlat

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

M GALICHET Eric, adjoint en charge des finances, préside l'assemblée pour la présentation des résultats du compte administratif du budget ZA Chanlat et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget ZA Chanlat. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré au moment du vote.

9. Nouveaux tarifs de location des différentes salles communales et modification des règlements de location

Monsieur le Maire propose que suite aux travaux de rénovation de la salle de Concillon, les tarifs de location pour cette salle soient revus. Il est rappelé qu'il n'est plus autorisé d'accrochage de décoration directement sur les murs ou sur les dalles de plafond, en effet des câbles ont été tendus pour permettre la mise en place de décoration. Pour toute location, un contrat de location devra être signé dès la réservation de la salle, avec le versement des arrhes (soit la moitié du montant de location) afin de bloquer la réservation. De plus, une attestation de responsabilité civile sera demandée à chaque locataire afin de s'assurer contre le risque de détérioration lors de la location, y compris pour les associations communales.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Salle Concillon	Tarif habitants la commune	Tarif extérieurs de la commune	Associations communales
Location d'une journée (du vendredi 18h au dimanche 10h)	200 €	350 €	20 €
Forfait pour une journée supplémentaire	80 €	80 €	0 €
Caution salle	200 €	200 €	200 €
Caution salle et micro	400 €	400 €	400 €

Il est rappelé que les associations peuvent louer deux fois par an la salle au tarif de 20 € (correspondant aux frais de fonctionnement). Au-delà, les locations supplémentaires seront tarifées au tarif habitants de la commune (soit 200 € la journée et 80 € la journée supplémentaire). La pénalité pour défaut de ménage est maintenue à hauteur de 100 €. La commission a proposé de demander des devis à des prestataires extérieurs pour le ménage de cette salle.

L'espace intérieur du Mille Club n'est plus loué, seul l'extérieur est encore disponible à la location. Les tarifs restent inchangés. La salle du Foyer peut pour des événements exceptionnels (durée maximum de 2 heures) être louée, seulement pour les habitants de la commune. Enfin la salle Paul Cabourg n'est pas disponible à la location pour les particuliers, mais uniquement pour les associations de la commune. Il est rappelé que cette salle est à vocation sportive, aussi il sera demandé pour toute location aux associations de bien veiller à protéger le revêtement de sol, et de prévoir l'espace buvette dans l'entrée dans la mesure du possible.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les nouveaux tarifs de location de la salle Concillon, les précédents tarifs restent applicables pour les autres salles,
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2018,
- Entérine les modifications de règlement de location,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

10. Modification de la régie de recettes de la commune

Monsieur le Maire propose de prendre un avenant à la régie communale pour :

- Intégrer les nouveaux tarifs de location des salles
- Intégrer dans la régie l'encaissement des concessions de cimetière et les places de colombarium. Le montant sera intégralement versé au budget de la commune et non plus

comme précédemment 2/3 commune et 1/3 budget ccas

- Intégrer les recettes suite à prise en charge de chiens divagants sur la commune
- Intégrer les tarifs de location du nouveau podium (tarifs fixés au point 17 du Conseil).

De plus, depuis sa prise de fonction effective, Madame ALEX Catherine travaille à l'accueil de la Mairie, et Madame RODAK Jocelyne, en tant qu'ASVP n'effectue plus de missions à l'accueil sauf occasionnellement. Il est donc proposé que Monsieur le Maire prenne un arrêté pour nommer Mme ALEX Catherine, régisseur titulaire pour la régie communale, et Mme MASSOT Arlette, régisseur suppléant et Mme RODAK Jocelyne, en second régisseur suppléant.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les changements pour la régie de recettes des divers services communaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

11. Contrat ruralité 2018 : demande de subvention

En novembre dernier la commune a répondu au PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes afin de solliciter un financement au titre du contrat de ruralité Roannais pour le projet de sécurisation des abords et de la traversée de bourg avec l'amélioration des déplacements.

Notre projet correspond aux critères d'éligibilité retenus pour 2018.

Il convient donc désormais de délibérer pour confirmer notre demande.

Description du projet : La commune de Balbigny souhaite améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. C'est ainsi faciliter et sécuriser les déplacements, se mettre aux normes d'accessibilité et inviter les personnes de passage à s'arrêter afin de profiter des services et loisirs de la commune.

Il est donc prévu de :

- sécuriser les abords de la traversée de bourg par la RD1082 : 2 plateaux traversant seront aménagés au niveau de la rue Paul Bert et de la place de la Libération. Des marquages au sol viendront souligner une zone de circulation limitée à 30 km/h (de la rue Claude Pilaud à la rue Pasteur). Les arrêts de bus ont été supprimés pour laisser place à 2 arrêts minute.

- Améliorer les déplacements dans le secteur de l'église et place Déjoyaux : une nouvelle rue sera créée le long de la voie ferrée entre la place du 19 mars et la rue des Jardins. Les places de stationnement seront réorganisées mais leur nombre restera sensiblement identique. Le parvis de l'église sera réservé aux piétons. L'accès véhicules sera réservé aux seuls services funéraires et des secours.

- Valoriser les espaces publics : le parvis de l'église sera agrémenté de nouveaux espaces verts, des aménagements ponctuels sur la place de Verdun et la place de la Libération viendront établir un lien visuel avec le parvis et renforceront la cohérence d'ensemble des aménagements. Des arbres et du mobilier urbain seront répartis sur différents espaces publics.

Des matériaux qualitatifs seront intégrés aux aménagements pour souligner le caractère central de ces espaces dans le bourg.

Les travaux se réaliseront progressivement à partir de l'été 2018. Diverses demandes de subventions ont été sollicitées pour permettre la réalisation de ces travaux sur trois années.

Plan de financement (en HT) :

Travaux préalables	:	27 370 €
Travaux de voirie	:	200 045 €
Cheminement piétons	:	152 300 €
Maçonnerie et mobilier	:	54 890 €
Espaces verts	:	29 480 €
Gestion des Eaux de pluie	:	23 985 €
Acquisition foncière	:	32 000 €
Total		535 695 €

Financement du projet

Contrat de ruralité	20,0 %
Région	10,6 %
Département	12,3 %
Autre dotation CCFE	18,7 %
Commune de Balbigny	38,4 %

Où cet exposé, le conseil à l'unanimité,

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité à hauteur de 20 % du montant des travaux soit 100 000 €
- Approuve le plan de financement.

B. SYNDICATS

12. Modification de la délibération éclairage public du 23/01/2018

Suite à la délibération prise au conseil du 23 janvier dernier, il convient de modifier le tableau de financement afin de n'envisager les travaux de remplacement de lanternes à vapeur de mercure sur la commune que pour l'année 2018. Pour les années à venir une nouvelle délibération une nouvelle délibération sera prise à chaque fois.

Détail	Montant HT	% - PU	Participation commune
Travaux de remplacement de BF 2018 : Lotissement le Château et les Sicots	38730 €	78 %	30 210 €
Branchement ENEDIS armoires R1-F- XA-X-Z	2 220 €	78 %	1 732 €
Programme d'optimisation : déconnexion de 25 points lumineux	3 656 €	78%	2 852 €
Mise en place extinction ZA de Chanlat	5 942 €	78 %	4 635 €
TOTAL	50 548 €		39 429 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Plan pluri-annuel remplacement de BF » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté, et que la somme de 40 000 € sera inscrite au budget 2018
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

13. SIEL : compétence optionnelle éclairage public

Sur les préconisations du groupe de travail d'élus et la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, le SIEL va faire évoluer la compétence optionnelle « Eclairage Public » à partir du 1^{er} janvier 2018. Les modifications suivantes sont proposées :

- Pas d'augmentation du montant des participations, et ce depuis 2014
- La participation relative au changement systématique des sources qui s'effectue tous les 5 ans, sera inscrite en section d'investissement et la partie maintenance en fonctionnement
- La compétence optionnelle « Eclairage Public » sera prise pour 6 ans minimum et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Afin de bénéficier de ces nouvelles modalités, il convient de délibérer, la première période de 6 ans se terminera le 31 décembre 2023.

Considérant qu'afin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités, le SIEL adapte régulièrement cette compétence qui inclut la maintenance des installations d'éclairage public et la réalisation de travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du SIEL.

Considérant qu'au vu de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes et des préconisations du groupe de travail d'élus, à partir de 2018 :

- La participation relative au changement systématique des sources qui s'effectue tous les 5 ans, sera inscrite en section d'investissement et la partie maintenance en fonctionnement,
- La compétence optionnelle « Eclairage Public » sera prise pour 6 ans minimum et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Après la période initiale de 6 ans, possibilité de sortir de l'adhésion par la prise d'une délibération avant le 31 octobre de l'année N transmise au SIEL avant le 15 novembre, pour prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année N+1.

En cas de sortie de l'adhésion, les participations de l'année N+1 correspondront alors au reste à charge lié au changement systématique des sources en cours et à la part de la consommation de l'année N-1.

Considérant que le volet « maintenance » comprend :

- Le choix entre :
 - o Le niveau 1 de maintenance complète
 - o Ou le niveau 2 de maintenance simplifiée, avec la possibilité de demander un nettoyage complémentaire dès le renouvellement ou en cours d'adhésion
- Modification du choix possible au bout de la 3^{ème} année par délibération
- Une option « pose et dépose des motifs d'illuminations »
 - o Facturation du nombre d'heures réalisées au coût horaire sur présentation du procès-verbal signé par la collectivité et l'entreprise effectuant la prestation de maintenance des installations
 - o Pas d'appel de participation pour une année où l'option n'aurait pas été activée
- Une participation spécifique pour le changement des lampes à vapeur de mercure dites « Ballons Fluorescents » si la collectivité n'a pas contractualisé un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Considérant que le transfert de compétence nécessite la mise à disposition comptable des ouvrages concernés ; que la commune reste toutefois propriétaire, le SIEL n'étant qu'affectataire pendant la durée de l'adhésion. A ce titre, le SIEL règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Considérant que les montants des participations pour la compétence optionnelle « Eclairage Public » sont les suivants :

CATEGORIE DE COMMUNE Urbaine : A,B,C Rurale : D,E,F Catégorie de la collectivité : D		INVESTISSEMENT en €/ foyer		FONCTIONNEMENT en €/foyer					
		Changement systématique des sources		Maintenance des installations		Nettoyage complet mentaire	Maintenance sans plan d'investissement pour la programmation du changement des lampes à vapeur de mercure	Passage en simplifiée à 3 ans par délibération	
Type maintenance	Catégorie de la commune	Lampe	LED	Lampe	LED			Lampe et LED	Lampe et LED
Simplifiée	Rurale	3.22	0.00	16.58	13.45	15.00	34.00	Pas concerné	
Complète	Rurale	4.05		20.85	18.55			39.00	22.70 Invest.4.05 Fonct.18.65
Consommation d'électricité en TTC : 155.81 €/Kva installée + 0.087 €/ Kwh consommé <ul style="list-style-type: none"> • Prix fermes (HTT) pour les 3 ans du marché d 'achat d'énergie (2016-2018) • Et majorés en fonction de l'évolution du TURPE, de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), de la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et de la TVA (5.5 % sur l'abonnement et 20% sur la consommation). 									
Option pose et dépose des motifs d'illumination temporaire : 121 €/h Pas de versement de participation pour une année où l'option n'aurait pas été activée.									
Travaux neufs : taux de participation de la commune : 81%									

Les montants participatifs sont pour la maintenance et les travaux neufs révisables annuellement sur la base des indices TP12c maintenance et TP12b travaux du mois de décembre de l'année N-1.

Considérant qu'à défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer pour 6 ans minimum, à compter de l'année 2018, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL, dont le contenu est décrit en annexes,
- Décide de choisir les options suivantes pour la maintenance des installations :
 - Situées sur les voies publiques

- Et/ou les sites et monuments
- Et/ou les terrains de sports
- Niveau 1- maintenance complète
- Décide de mettre à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion
- Décide que le SIEL assurera la mise à jour des plans pour le suivi des installations d'éclairage public
- Dit que la commune s'engage à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies, ainsi qu'à régler toutes sommes engagées par le SIEL lors des changements systématiques intervenus pendant la durée d'adhésion
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, et suivants.

14. Renouvellement de la convention avec l'Arche de Noé

La commune a conventionné en date du 4 novembre 2014 pour la gestion de la fourrière intercommunale pour chats avec l'association l'Arche de Noé, située sur le territoire de Roanne. Cette convention arrive à son échéance. Il convient de la renouveler. Le montant de la cotisation communale est de 0,40 € par habitant depuis 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la signature de cette convention pour une participation de 0.40 € au titre de l'année 2018,
- Précise que cette convention est renouvelée annuellement par tacite reconduction,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

15. Renouvellement de la convention avec Forez Ranch

La convention pour le service fourrière pour chiens avec Forez Ranch est arrivée à échéance fin 2017. Il convient de la renouveler. Le montant de la cotisation annuelle est fixée à 520€ TTC, forfait pour le gardiennage de 7 chiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la signature de cette convention avec Forez Ranch pour une participation de 520 € au titre de l'année 2018,
- Précise que cette convention est renouvelée annuellement par tacite reconduction,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

C. TRAVAUX

16. Proposition d'honoraires pour la mission de Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire a sollicité le bureau d'études Réalités pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre Bourg. Dans cette mission, le cabinet intègre la démarche environnementale.

Il s'agirait ainsi d'aider la commune pour tous les travaux d'aménagement du bourg :

- Notification du marché
- Arrêt du projet
- Dossier de consultation des entreprises

- Consultation des entreprises
- Analyse des offres
- Démarrage des travaux début septembre 2018
- Dossier d'ouvrages exécutés.

Leur proposition d'honoraire s'établit sur un taux de maîtrise d'œuvre de 5,7% du montant de l'estimation des travaux (400 000 € HT), à laquelle s'ajoutent des missions complémentaires comme le dossier de demande de dérogation pour l'accessibilité, le forfait pour une réunion publique supplémentaire (au-delà de 2), le dossier de demande de renseignements sur les réseaux, et le cahier des charges diagnostic amiante. Le total s'élève à 27 360 € TTC. Il est à noter que leur proposition d'honoraire est moins élevé que le coût d'un architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition d'honoraires pour maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du bourg du cabinet Réalités pour un montant de 27 360 € TTC,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 et suivants,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

D. BATIMENT ET TERRAINS COMMUNAUX

17. Cession du podium de la communauté de communes Forez Est à notre collectivité : mise en place d'un règlement

La Communauté de Communes de Forez Est a rétrocédé à notre commune un podium remorque de 43 m² ouvert, à titre gratuit.

La commune a accepté cette cession. Ce matériel sera mis au dépôt des services techniques, un abri sera créé. La commune a souscrit une assurance complémentaire pour couvrir ce bien.

Il est proposé de mettre à disposition ce bien au plus grand nombre, pour cela un règlement d'utilisation a été élaboré. Il fixe les obligations des bénéficiaires et précise les modalités et conditions du prêt de ce matériel, afin de le maintenir en bon état et de prévenir tout risque lié à son utilisation.

Le matériel peut être prêté aux associations et aux écoles de la commune gratuitement et loué aux associations ou communes extérieures contre participation financière. Elle sera intégralement encaissée dans la régie communale. Le règlement sera adressé à toutes les communes de l'ex communauté de communes de Balbigny et à la commune de Feurs pour information.

Les tarifs suivants sont proposés :

Location	Caution	Coût de remplacement en cas de casse
Bénéficiaire de la Commune de Balbigny à titre gratuit Du vendredi après-midi au lundi avant 12h + coût nettoyage si nécessaire 40 €	Associations de la Commune : 1 000 €	27 388.40 € TTC (ou prix au moment du remplacement pour un modèle équivalent)

Communes membres de l'ancienne Communauté de Communes de Balbigny et la commune de Feurs à titre gratuit pour 1 fois/an puis 50€/location Du vendredi après-midi au lundi avant 12h + coût nettoyage si nécessaire 40 €	1 000 €	27 388.40 € TTC (ou prix au moment du remplacement pour un modèle équivalent)
Associations d'une commune membre de l'ancienne Communauté de Communes de Balbigny 50€ par location Du vendredi après-midi au lundi avant 12h + coût nettoyage si nécessaire 40 €	1 000 €	27 388.40 € TTC (ou prix au moment du remplacement pour un modèle équivalent)
Bénéficiaire hors territoire de la Commune de Balbigny et hors anciens membres de la Communauté de Commune de Balbigny 150 € par location Du vendredi après-midi au lundi avant 12h +100 € / jour supplémentaire + coût acheminement éventuel par la Commune de Balbigny : <ul style="list-style-type: none"> ○ 15km : 50 € ○ 25km : 70 € ○ Au-delà : 100 € + coût nettoyage si nécessaire 40 €	1 500 €	27 388.40 € TTC (ou prix au moment du remplacement pour un modèle équivalent)

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs de location du podium remorque,
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2018,
- Valide le règlement de location,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

18. Adressage postal

Dans le cadre de la finalisation de dénomination de voies sur la commune de Balbigny pour l'arrivée de la fibre optique, monsieur le Maire propose les noms de rues suivants :

- Du virage du carrefour du Bernand au rond point de l'autoroute : Route de la Moissonnière
- Dans le prolongement du chemin du Bernand de l'autre côté de la Nationale : Impasse des Primevères
- Du carrefour Montezin à la limite communale avec Néronde : Chemin du Bois Charrette
- Du carrefour de la route de Néronde à la limite communale avec Pouilly les Feurs : Route de Pouilly
- Du Rond point du collègue à la limite communale avec Néronde : Route de Néronde
- Dans la ZA de Chanlat 1^{ère} impasse : Allée de la Menuiserie
- Dans la ZA de Chanlat 2^{ème} impasse qui conduit jusqu'à X Laser : Allée Ludovic Rolland
- Dans la ZA de Chanlat 3^{ème} impasse qui conduit jusqu'à chez Murat : Allée Aimé Gabriel

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dénominations proposées.

19. Renouvellement du bail avec la Gendarmerie Nationale

La troisième période triennale du bail de la caserne de gendarmerie de Balbigny est arrivée à échéance le 28 février 2018. La location avait été consentie pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} mars 2009 et jusqu'au 28 février 2018, moyennant un loyer annuel de 64 600 € révisable tous les trois ans en fonction de la valeur locative réelle des locaux déterminée par l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Il convient de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2018 et jusqu'au 28 février 2024.

Le loyer annuel afférent à la location de la caserne de gendarmerie sise rue du Four à Chaux est porté à un montant de 65 733 € selon l'indice de base du 3^{ème} trimestre 2014.

Les bâtiments se dégradent et de nombreuses réparations sont à prévoir, notamment le changement de chaudière d'un logement. A titre d'information, le logement à côté de la mairie, mis à disposition pour un gendarme va être vacant d'ici peu, il faudra donc en profiter pour le rénover avant de le remettre en location.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du bail avec la gendarmerie nationale pour les locaux mis à disposition rue du Four à Chaux, tel que explicité ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

20. Vente du bâtiment de la Caisse d'Epargne

En date du 02 février 2018 la commune a reçu une proposition d'achat de cet immeuble situé 9 rue du Onze Novembre pour un prix de 42 000 €, net vendeur, de la part de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

La société était actuellement locataire de la commune pour la partie rez-de-chaussée pour des bureaux administratifs, le bail arrive à échéance le 30 mars 2018.

Description de l'immeuble : Le bâtiment rue Jeanne Giroud est édifié sur la parcelle cadastrée section C 1320, d'une superficie totale de 54 m², est composé d'un rez de chaussée et de deux étages.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve la cession de l'ensemble immobilier sis à Balbigny, 9 rue du Onze Novembre, cadastré section C 1320, d'une superficie de 54 m² environ, moyennant l'offre de 42 000 € net vendeur de la part de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, représentée par son directeur des ressources techniques Monsieur Franck Bertrand. .
- autorise Monsieur le Maire à transmettre ce dossier de cession au notaire Me VIRICEL,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

E. SCOLAIRE

21. Horaires des écoles pour la rentrée 2018

A l'issue du conseil municipal de janvier 2018, la décision a été prise pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2018. Cette information a été transmise à l'Académie de Lyon.

Il convient aujourd'hui de leur confirmer les horaires retenus pour le temps scolaire.

En concertation avec les enseignants, et tel que présenté au dernier conseil d'école, les horaires seront les suivants :

- Du lundi au vendredi : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30
- Pas d'école le mercredi matin.

Cette information sera transmise à l'Académie de Lyon, dès approbation.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à 19 voix pour et 1 abstention les horaires retenus pour la rentrée scolaire 2018.

F. RESSOURCES HUMAINES

22. Recrutement d'un agent technique aux services bâtiment et voirie en remplacement d'un départ à la retraite

Suite au départ en retraite de Gérard Rebecchi et de Roland Carbon, il convient de remplacer ces deux postes par un poste d'agent technique polyvalent qui pourra exercer aussi bien au niveau des bâtiments que de la voirie. Trois candidats ont été reçus en entretien.

La candidature de Monsieur SAPEY Sébastien a été retenue, il exerce actuellement à la commune de Pommiers. Des échanges ont eu lieu entre maires pour fixer sa mutation au plus tôt dans notre commune. Il s'agit d'une simple information ne nécessitant pas de délibération du conseil municipal.

23. Modification du tableau des effectifs du personnel

Il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel pour créer les différents postes à pourvoir par les agents suite à des réussites d'examens professionnels, suite à des avancements de grade ou d'échelons.

Le nouveau tableau des effectifs du personnel proposé est le suivant :

Service administratif

Attaché territorial : A créer 1 poste à temps complet

Rédacteur Principal 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet existe (sera supprimé en fonction des évolutions)

Rédacteur Principal 2^{ème} classe : A créer 1 poste à temps complet

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet existe
A créer 2 postes dont 1 à 90%

Adjoint administratif territorial : 1 poste à 90 % existe (sera supprimé si avancement)
1 poste à temps complet existe (sera supprimé si avancement)
1 poste à temps complet à laisser vacant

Adjoint administratif 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet à supprimer n'existe plus

Services Techniques

Agent de Maîtrise : A créer 1 poste à temps complet

Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe : 2 postes à temps complet existent
A créer 2 postes à temps complet

Adjoint technique territorial : 6 postes à temps complet existent (3 seront supprimés si avancement)

Services Ecoles – Cantine – Bâtiments communaux

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :
A créer 3 postes à temps complet

Adjoint technique territorial : 6 postes à temps complet existent (3 seront supprimés si avancement)

Agent de Maîtrise : 1 poste à temps complet

Service Médiathèque

Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet

Ce nouveau tableau sera effectif dès les différentes nominations.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté.

G. QUESTIONS DIVERSES

- Conseil des sages : en moyenne 5 réunions par an, de nouveaux membres suite à des démissions. Il travaille sur la sécurité routière, les formations sur défibrillateurs pour les associations, et l'aménagement du cimetière dans le cadre du zéro phyto.
- Les travaux sur la station d'épuration seront finis semaine prochaine.
- Les travaux à la salle Concillon sont quasiment terminés : reste la peinture et le wc.
- Les nouvelles classes du groupe scolaire sont utilisées depuis la reprise après les vacances de février, enseignants et enfants sont très satisfaits.
-
- De nouveaux horaires d'accueil de la mairie seront mis en place à partir du 1^{er} avril 2018 :
 - Lundi : 8h-12h / 13h-17h
 - Mardi : 8h-12h / fermé l'après-midi
 - Mercredi : 8h-12h / 14h-18h
 - Jeudi : 8h-12h / fermé l'après-midi
 - Vendredi : 8h-12h / 13h-17h
- Cabine à livres : l'ancienne cabine de téléphone est transformée en cabine à livres, le but est

de permettre l'échange de livres (les habitants laissent des livres qu'ils ont aimé lire, ils sont empruntés par d'autres gratuitement). Les travaux d'aménagement sont en cours de réalisation par nos agents. Le devis de la société Art Image pour la pose d'adhésif sur les vitres est validé pour 430 € HT.

- Des supports d'affichage ont été installés par nos agents pour permettre aux associations d'annoncer leurs manifestations communales.
- Une rencontre est prévue avec la Communauté de Communes de Forez Est pour le devenir de la crèche. Un comité de pilotage est aussi prévu en vue de l'installation d'une maison médicale.
- Une information est donnée sur le devenir du Centre Hospitalier de Feurs, des appels à mobilisation pour défendre et maintenir ce service sur le secteur sont à prévoir.
- Pour la crèche, suite aux problèmes de chaleur dans le bâtiment, un devis a été demandé pour installer une pergola extérieure pour environ 4 000 €. Avant de faire réaliser ces travaux, une étude thermique sera demandée au SIEL dans le cadre de la compétence SAGE. Une demande de subvention pourrait être sollicitée auprès de la CAF.
Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès des services de la CAF pour les travaux d'aménagement de la crèche, en vue de résoudre les problèmes de chaleur dans les bâtiments.
- L'école de musique souhaiterait l'aménagement du dessous de l'escalier en placard pour leur permettre de stocker du matériel. Les agents techniques seront sollicités pour ce travail.

Dates des prochaines commissions

- Commission vie associative : le jeudi 15 mars à 17h30
- Vendredi 16 mars : visite avec la commission aménagement de différents sites avec le cabinet Réalités
- Le lundi 19 mars : commémoration aux monuments aux morts à 11h15
- CCAS : le lundi 26 mars à 17h30
- Commission finances : le lundi 26 mars à 20h30
- Commission environnement le mardi 27 mars à 20h30
- Commission culture le mercredi 04 avril et le mercredi 02 mai à 20h30
- Conseil municipal : le jeudi 12 avril à 20h30
- Inauguration le samedi 14 avril à 9h30.

La séance du jour est levée à 22h50.

Le Maire,
Gilles DUPIN